

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce- Sud, tenue jeudi le 23 octobre à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoît-Labre (en ligne)

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Stéphane Auclair, représentant de Notre Dame-des-Pins

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Louis Bilodeau, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraîche, représentant de Saint-Évariste-de-Forsyth

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie (en ligne)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO : 6003-25

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche

APPUYÉ par Madame Patricia Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présentée en y ajoutant les items suivants :

10- Achat conteneurs

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6004-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier

APPUYÉ par Madame Patricia Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 septembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 23 octobre 2025;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2025;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de septembre 2025, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- État des revenus et dépenses au 30 septembre 2025;
- Rapport trimestriel- Fiducie post fermeture

RÉSOLUTION NO : 6005-25

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Auclair
APPUYÉ par Monsieur Louis Bilodeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P 1 002 620.99 \$, salaires : 82 026.89 \$, pour un montant total de 1 084 647.88 \$.

ADOPTÉE

Dossier contribution fiducie post fermeture – Réponse du MELCCFP

Les membres de ce conseil sont informés de la réponse du MELCCFP concernant le montant à mettre dans la fiducie post fermeture selon l'étude fait par WSP. Le MELCCFP accepte ce montant pour deux (2) ans 2025-2026.

RÉSOLUTION NO : 6006-25

VIREMENT POSTES BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que certains postes budgétaires risquent d'être en déficit et d'autres en surplus;

ONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise au besoin le virement de postes budgétaires.

Dossier M. Pierre Paquet

Les membres de ce conseil sont informés que le dossier concernant la plainte déposé par M. Pierre Paquet suite à son congédiement est maintenant rendu au TAT. Une rencontre de conciliation aura lieu mardi 28 octobre 2025.

Suivi projet TRIOM phase II

Les membres de ce conseil sont informés du projet TRIOM phase II. Une prolongation pour le dépôt des soumissions a été demandée. L'ouverture des soumissions aura lieu vendredi le 31 octobre 2025.

RÉSOLUTION NO : 6007-25

FOURNITURE DIESEL 2026

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2026 auprès de deux entreprises :

- Filgo Energie
- Ultramar

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été ouverte ce 16 octobre 2025 à 11 h 01 et que le différentiel de la soumission reçue se résume comme suit :

- Filgo Energie : -0,0695
- Ultramar : n'a pas déposé

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Filgo Energie la fourniture de diesel pour l'année 2026, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6008-25

FOURNITURE DE GRANULATS 2026

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5989-25 adoptée le 21 août 2025, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2026;

- CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal de l’ouverture de soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;
- CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	<u>MG20</u> <u>B</u>	<u>Pierre</u> <u>¾ net</u>	<u>Pierre</u> <u>4 à 8’’</u>	<u>Sable</u> <u>lavé</u>	<u>Sable</u> <u>filtrant</u> <u>Classe</u> <u>A</u>	<u>MG20</u> <u>A</u>	<u>Sable</u> <u>Classe</u> <u>B</u>	<u>Tuf</u>	<u>MG</u> <u>112</u>	<u>CG14</u>
EXCAVATIONS JAMES VEILLEUX	-	-	-	-	-		-	-	-	-
DULAC ET FILS	19.19	18.94	24.64	-	33.66	18.34	-	12.24	14.54	15.59
EXCAVATION PAUL JACQUES	16.95	16.95	25.45	29.70	33.70	18.95	13.20	12.45	16.10	16.95

- CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;
- CONSIDÉRANT qu’à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE les matériaux granulaires en 2026 soit commandée selon les besoins et les prix soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6009-25

LOCATION DE MACHINERIES POUR 2026

- CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5989-25 adoptée le 21 août 2025, son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, afin d’aller en appel d’offres public pour la location de machineries avec opérateur pour l’année 2026;
- CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal de l’ouverture de soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;
- CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

TRACTEUR SUR CHENILLE

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	D5MXL	2002	145,00 \$

PELLE HYDRAULIQUE

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	305.SD	2011	½ verge	110,00 \$
	Caterpillar	311D	2013	¾ verge	135,00 \$
	Caterpillar	326F	2015	1 ¾ verge	175,00 \$
	Caterpillar	308	2024	5/8 verges	120,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	336F	2018	2 1/2 verges	205,00 \$
	Caterpillar	323	2022	1 ¼ verge	160,00 \$
	Caterpillar	305	2023	½ verges	115.00
	Komatsu	PC- 138USLC-8	2008	½ verge	130.00
	Caterpillar	320F L	2016	1 ¼ verge	155.00
	Caterpillar	336-07	2019	1 ½ verges	250.00
Excavation James Veilleux	-				

ANALYSE POUR 2026 - LOCATION DE MACHINERIE
CHARGEUR SUR ROUES « loader »

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	John Deere	544J	2006	3 Verges	150,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	924K	2014	2 ½ Verges	145.00
	Caterpillar	924K	2014	Balai hydro	170.00

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Louis Bilodeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la machinerie nécessaire en 2026 soit commandée selon les besoins et les prix soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6010-25

FOURNITURE D’ESSENCE ET DE DIESEL À LA POMPE – 2026

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5783-23 adoptée le 24 août 2023, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d’aller en appel d’offres public pour la fourniture d’essence et de diesel à la pompe pour l’année 2026;

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal de l’ouverture de la soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

INVITÉS	ESSENCE ESCOMPTE ACCORDÉ EN %	DIESEL ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2 %	2 %
Gaz Bar Bérubé	N'a pas déposé	N'a pas déposé
Sonic	N'a pas déposé	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT qu’à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin Inc. le mandat de fourniture d’essence et de diesel à la pompe pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, et ce, selon l’offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6011-25

DÉNEIGEMENT 2025-2026

CONSIDÉRANT que les opérateurs du système de traitement des eaux de lixiviation à la Régie doivent se présenter quotidiennement sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu’il est possible qu’il y ait des chutes de neige lors des fins de semaine et/ou lors des congés fériés;

CONSIDÉRANT qu'un prix/sortie a été demandé à Excavation Paul Jacques Inc. pour effectuer au besoin le déneigement à partir de l'entrée principale du lieu d'enfouissement technique jusqu'au bâtiment du système de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que le prix demandé est de 200,00 \$ plus taxes applicables par sortie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat à Excavation Paul Jacques Inc., tel que décrit dans son offre de service datée du 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6012-25

ACHAT DE CONTENEURS 4 et 6 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il ne restait que deux (2) conteneurs d'une capacité de quatre (4) verges cubes et trois (3) conteneurs d'une capacité de six (6) verges en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 17 octobre 2025 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 455.00 \$ plus taxes l'unité pour le quatre (4) verges et 1855.00 plus taxes l'unité pour le six (6) verges, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de MG Distribution, pour l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de quatre (4) verges cubes et quatorze (14) conteneurs d'une capacité de six (6) verges cubes, pour un montant total de 43 242.10 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO: 6013-25 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraîche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX